

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 18 MARS 2019

Convocation du : 08 mars 2019

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers
présents : 9

Christine SENFT

MARTIN Francis

Les conseillères : FAHRER Christelle, KLEIN Cathy

Les conseillers : BAUER David, KARDOUH Abdessamad et
STRIEVI Manuel.

Absents excusés: BARTHEL Damien, LEDERMANN David

Début de séance : 19h30

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, énumère les absents excusés précise que M. David LEDERMANN a donné procuration à M. Fabien DOLLE.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11/12/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 11/12/2018.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le conseil prend connaissance du compte administratif du budget primitif de l'exercice 2018 présenté par le Maire. Le compte arrêté comme suit est approuvé et voté à l'unanimité hors de la présence du Maire celui-ci ayant quitté la salle du conseil.

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes :	563 153.23
	Dépenses :	<u>485 918.96</u>
	Excédent :	77 234.27

<u>Section d'investissement</u> :	Recettes :	339 168.96
	Dépenses :	<u>235 867.88</u>
	Résultat :	103 301.08

Excédent 2018 :	180 535.35
Excédents reportés 2017 :	71 701.67

Excédent 2018 : 252 237.02 €

Le Conseil approuve également à l'unanimité et en l'absence du percepteur, le compte de gestion 2018 identique au compte administratif 2018 du budget primitif.

3) **AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 133 514.78 €
- Un excédent d'investissement de 118 722.24€

Décide, à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- C/001 recette d'investissement : 118 722.24 €
- C/002 recettes de fonctionnement : 133 514.78 €

4) **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.**

Le Maire énumère les travaux qui devront être achevés durant cet exercice ainsi que ceux qui devront être réalisés au cours de l'année. Il soumet notamment aux conseillers la demande émanant du conseil de fabrique concernant la mise aux normes de l'escalier et du garde-corps de la tribune ainsi qu'un devis pour une réfection par PATA des rues Steinacker et Baechling en attendant de pouvoir programmer l'aménagement de ces rues dans le prochain contrat de territoire après 2021. Le conseil approuve également les travaux de remise en état de chemins viticoles. Le budget 2019 sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

5) **LES POINTS D'APPORT BIODECHETS (PAB).**

Dans le cadre de la généralisation de la collecte des biodéchets, le SMICTOM d'Alsace Centrale demande aux collectivités de définir les emplacements d'apport de biodéchets.

Les biodéchets comme les déchets alimentaires et les restes de cuisine représentent près de la moitié du volume des bacs gris. Afin de réduire le tonnage d'ordures le SMICTOM mettra en place des points d'apport à partir du 2^{ème} semestre 2019. Deux bacs sont prévus pour Albé.

Le conseil municipal, après discussion propose à l'unanimité de placer les deux bacs à côté des bacs de collecte de verres usagés à l'entrée sud de la commune se réservant la possibilité de déplacer l'un des deux bacs si besoin ou si les administrés souhaitent un point de collecte plus proche des habitations.

6) **CPF AVIS DU CT**

En complément de la délibération prise en date du 06 novembre 2018 point n° 6, celle-ci a été soumise à l'avis du Comité Technique du centre de gestion du Bas-Rhin. En date du 20 décembre 2018, le Comité Technique a donné un avis favorable à la proposition de prise en charge des frais dans le cadre du CPF de la commune d'Albé.

7) **ASSURANCE STATUTAIRE AVIS DU CT**

En complément de la délibération du 11 décembre 2019 point n° 3 approuvant la revalorisation tarifaire du contrat d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2019, le maire informe les conseillers que le Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin a donné un avis favorable à l'ensemble des collectivités adhérentes en date du 20 décembre 2018 et rappelle que la commune participe à hauteur de 250 € par agent et par an.

8) CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX.

La commune d'Albé a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Trame Verte et Bleue (TVB) initié par la Région Grand Est avec les communes suivantes : Breitenbach, Saint-Martin, Le Hohwald et Maisongoutte. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin ainsi que les communes de Breitenbach et Le Hohwald portent un projet de liaison Eco-ludique de la vallée de Villé au Champ du Feu et souhaitent intégrer dans leur projet les communes de la TVB. Une convention partenariale entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et lesdites communes devrait être signée. Une délibération autorisant le Maire à signer cette convention est nécessaire. Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une réunion d'information aura lieu prochainement et qu'en l'absence de chiffrage du coût pour la commune d'Albé il propose l'ajournement de cet ordre du jour. Le Conseil approuve à l'unanimité.

9) ACHAT DE TERRAIN ET ACTE ADMINISTRATIF.

Faisant suite à la délibération du 06 septembre 2018 point n°4 et suite à l'arpentage du terrain M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de déplacement du réseau d'eaux pluviales et l'arpentage ont été achevés.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'acquérir la parcelle nouvellement cadastrée : section 2 n° 251/120 d'une contenance de 0.56 are appartenant à Mesdames HEBERLE Colette et Françoise pour un montant de 2 000 € l'are soit 1 120 €.
- De procéder par acte administratif à l'achat du terrain susnommé
- D'intégrer cette parcelle dans le domaine privé de la commune.
- De désigner M. Fabien DOLLE 1^{er} adjoint au Maire en qualité de représentant du conseil municipal et l'autorise à signer l'acte administratif.
- D'autoriser le maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif relatif à cette cession et à faire les démarches nécessaires pour l'inscription de ces biens au Livre Foncier.

10) VENTE DE TERRAIN

En complément de la délibération du 06 novembre 2018 point n° 5 et suite à la division de la parcelle anciennement cadastrée section 3 n° 67, le conseil municipal prend connaissance du procès-verbal d'arpentage et à l'unanimité décide :

- De valider la vente à M.et Mme HEBERLE Eric de la parcelle nouvellement cadastrée section 3 n° 293/67 d'une contenance de 0.63are pour un montant de 3 500 €
- Que les frais de notaire seront pris en charge par l'acheteur
- Que la valeur de ce terrain dans l'inventaire est égale à 3 500 €
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant

11) R.P.I ALBE – VILLE.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les enseignants, les représentants des municipalités de Villé et d'Albé. Un accord de principe sous réserve d'acceptation des différents conseils municipaux a été instauré pour un regroupement des écoles d'Albé et de Villé. Ainsi un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) serait créé.

L'objectif de ce projet est de préserver les écoles dans les villages par la mutualisation des effectifs et de trouver une organisation optimale.

Une proposition d'organisation a été avancée lors de ces réunions. Il est proposé ainsi un

calendrier des étapes :

- Septembre 2020 : mise en place d'un RPI entre les communes d'Albé et de Villé avec transfert de niveaux entre les écoles d'Albé et de Villé. La décision de la répartition des niveaux est de la compétence des enseignants et la version finale n'est pas arrêtée à ce jour.
- septembre 2021 : ajustement des classes en fonction des effectifs.

Dans le cadre d'un RPI, le coût du transport est pris en charge en totalité ou partiellement par la Région Grand Est. La participation de la Région Grand Est n'est pas connue à ce jour.

12) **DIVERS**

M. le Maire informe les conseillers que M. MEYER Pierre-Yves a contacté la mairie pour savoir si la commune souhaite lui vendre des parcelles situées en AOC au lieu-dit Steinacker. Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas une vente dans l'immédiat ne connaissant pas les besoins de la commune en matière de réserve foncière dans ce secteur (voirie, échange, gestion de l'eau pluviale etc.).

M. SAVIC Slobodan loue depuis plus de 15 ans l'ancienne pépinière de la commune d'Albé. Il souhaite l'acquérir. Le Maire informe les conseillers que l'ancienne pépinière est soumise à la gestion de l'ONF et de ce fait inaliénable en l'état. Les conseillers municipaux estiment également que la situation de l'ancienne pépinière peut permettre un aménagement d'une place de retournement ou toute autre modification de la voirie en cas de besoin. Le conseil municipal décline la proposition d'achat de M. SAVIC.

M. le Maire a informé l'assemblée qu'il a constaté sur une parcelle située au lieu-dit Neugesetz appartenant à M Christian BARTHEL des travaux de création d'un étang avec pose de plots de fondation. Le propriétaire a été convoqué en mairie pour fournir des explications.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme ALLHEILY René concernant l'état d'un chemin viticole. La décision d'ouvrir des crédits pour l'entretien des chemins viticoles a été avalisée dans le cadre des orientations budgétaires voir point n° 4.

Fin de séance à 22h30.